

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 138 (1993)
Heft: 11

Artikel: Entretien avec...un lt-col de réserve français
Autor: Weck, Hervé de / Picard, Bertrand
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345351>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entretien avec... un Lt-col de réserve français

Revue Militaire Suisse: En tant que fidèle lecteur de la RMS, vous nous avez rendus attentifs à une phrase ambiguë d'un de nos éditoriaux, qui semblait mettre en doute le système de réserve en France¹. Nous vous avons donc contacté afin que vous nous expliquiez un système que nous connaissons mal. Pourriez-vous nous dire ce qu'est la Réserve en France?

Bertrand Picard: Comme l'armée suisse, nos armées, de terre, de l'air et de mer, se trouvent en pleine restructuration dans le cadre du plan «Armée 2000»². L'un des volets de cette refonte, appelé «Réserves 2000», qui couvre la période de 1993-1997, concerne les personnels «appelés» et les réservistes. Je tiens à préciser que les informations que je vais donner pourraient être soumises à des changements au cours des prochains mois; d'autre part mes propos n'engagent que moi et ne se veulent nullement une «vérité officielle».

Votre système de milice exclut totalement une armée à base de professionnels et postule l'obligation de servir sous les drapeaux pendant une bonne partie

de sa vie active. En France, le système est radicalement différent, puisqu'il repose sur une armée permanente, partiellement professionnalisée, notamment en ce qui concerne les cadres, et sur le service national qui fournit, de manière assez inégale à mon avis, l'essentiel des «hommes du rang» et la quasi totalité des réservistes.

Cette différence s'explique par de multiples raisons dont deux me semblent déterminantes: notre histoire et la volonté de pouvoir intervenir rapidement hors de nos frontières, tant en Europe qu'outre-mer. En cas de mobilisation, nos deux «armées» auraient des effectifs voisins: quelque 500 000 hommes.

RMS: Dans l'Armée de terre, comment est constituée la réserve? Comment devient-on réserviste?

B.P.: Environ le 80% des réservistes sont incorporés dans l'Armée de terre. Si l'on schématise, le processus qui amène le jeune Français dans la réserve se déroule en deux temps. D'abord, la période qui va de ce que vous appelez le «recrutement» jusqu'à la fin de l'année qui suit ce

que nous appelons le «service national dans les forces»: cette période est théoriquement obligatoire pour tous ceux qui sont reconnus aptes. D'autre part, la période de réserve proprement dite qui est très différente pour les hommes de rang et pour les cadres.

Le jeune Français de 18 ans commence sa vie militaire en rejoignant un Centre de sélection où sont évaluées ses aptitudes physiques, mentales et psychiques, ainsi que sa situation sociologique. De cette évaluation découlent son maintien (environ les 2/3 de la population concernée), sa réforme ou son exemption, son orientation d'emploi et son aptitude «cadres» qui peut être favorisée par diverses «préparations militaires». A ce stade, les meilleurs sont déjà détectés et orientés vers la voie «sous-officiers» ou «officiers de réserve».

Puis vient le service national proprement dit, effectué dans les forces armées et la gendarmerie, pour environ 66% des maintenus, ou dans d'autres affectations (police nationale, protection civile, enseignement, coopération, aide technique) pour le reste. Donc seuls 50% de nos jeunes

¹RMS, novembre 1992 et janvier 1993.

²Voir l'article du général Maurice Faivre, «L'armée française en l'an 2000», RMS, novembre 1992.

servent réellement sous les armes. En France, il existe en effet un service civil qui tend à prendre de l'ampleur par rapport au service armé.

Au cours des années qui suivent cette sélection, donc entre 18 et 23 ans, ces jeunes citoyens sont appelés dans un régiment où ils passent en général 10 mois de service actif d'affilée. Ils forment la moëlle de l'armée opérationnelle, encadrés par des officiers et sous-officiers d'«active» et de réserve. En effet, les jeunes sélectionnés «aptes cadres», auxquels s'ajoutent un certain nombre de jeunes détectés au cours du premier mois de service, sont formés au commandement dans des écoles spécialisées et rejoignent après 4 à 6 mois leur unité pour une période de 6 mois au moins. Au cours ou à la fin de cette année, un certain nombre décident de poursuivre quelques mois cette expérience: ce sont les «volontaires service long» (V.S.L.).

Cette période terminée, tous restent «disponibles», c'est-à-dire que, durant 12 à 24 mois, ils peuvent être rappelés à tout moment au poste qu'ils occupaient. Ensuite certains d'entre eux sont orientés vers des unités de réserve qui, à la mobilisation, doubleraient l'armée opérationnelle. C'est à partir de ce moment qu'il convient de les appeler des réservistes.

Pour les hommes du rang (soldats, caporaux et caporaux-chefs), cette affecta-

tion n'excède pas en général 3 ans. Les cadres peuvent être affectés d'office dans ces unités, mais cela reste l'exception. Environ 75% de l'encadrement des forces de réserve repose sur le volontariat. C'est là la grande différence entre le système suisse et notre conception de la réserve.

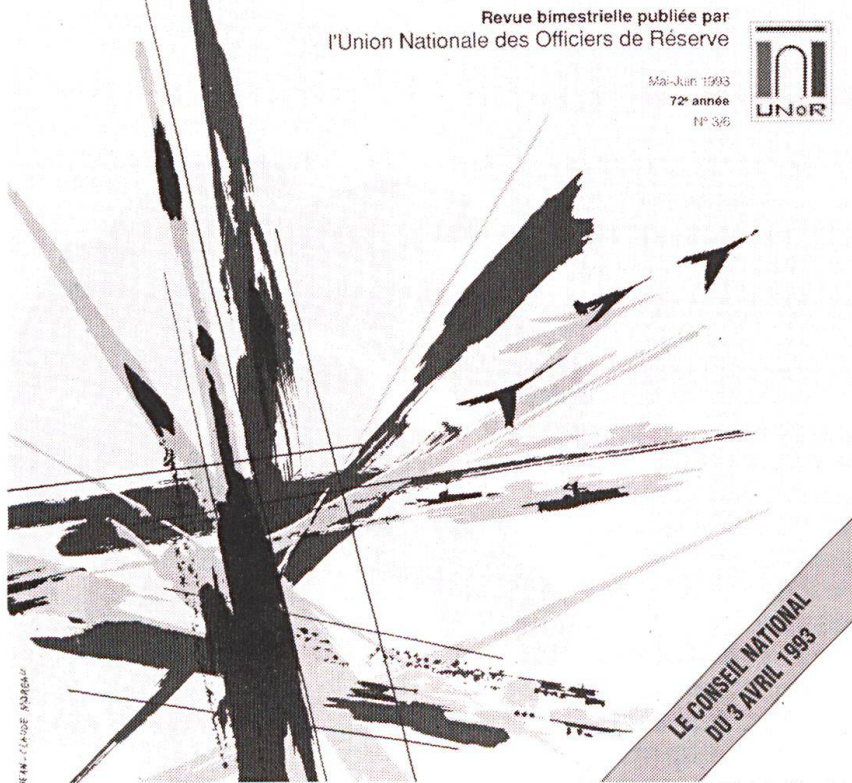
RMS: Il y a donc, chez vous, différents types de cadres?

B.P.: Il y en a trois. Les affectés d'office qui sont généralement d'une discrétion à toute épreuve; les volontaires qui vont, eux, avoir une carrière très voisine de ce que vous connaissez chez vous; les «spécialistes» qui ont des fonctions très précises et qui sont en général «hors rang», c'est-à-dire qu'ils servent rarement dans des unités, mais plutôt dans des états-majors, par exemple en tant

armée et défense

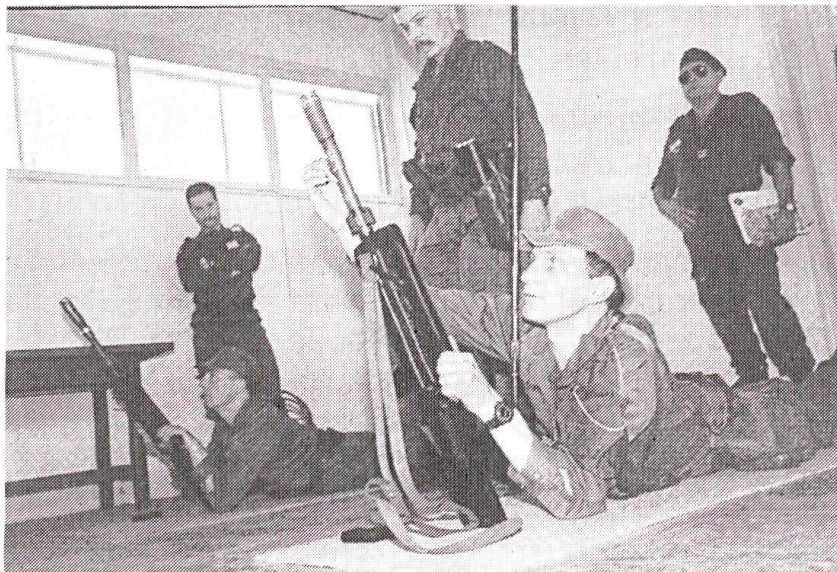
Revue bimestrielle publiée par
l'Union Nationale des Officiers de Réserve

Mai-Juin 1993
72^e année
N° 3/6



LE CONSEIL NATIONAL
DU 3 AVRIL 1993

Armée et Défense, l'organe de l'Union nationale des officiers de réserve (UNOR).



Une des activités essentielles de l'UNOR: les concours militaires appelés «raids». Ici, un poste de tir courbe au lance-grenades (Photo «Armée et Défense»)...

que spécialistes du chiffre, des ordinateurs, du droit, des relations publiques, des langues, des produits toxiques ou de la santé.

Après une période de 2 à 5 ans, généralement vers l'âge de 30 ans, leur carrière prend une nouvelle orientation. La majorité des sous-officiers et environ la moitié des officiers sont rendus entièrement à la vie civile; ils forment dès lors une «deuxième réserve», en quelque sorte la réserve de la réserve. Les autres, au moment de passer capitaines ou sous-officiers supérieurs, doivent choisir une spécialisation. Soit ils optent pour la «voie troupe» et restent dans les unités, tout en effectuant des stages de préparation au grade supérieur, généralement en écoles. Soit ils préparent l'état-major (l'équivalent de votre état-major général) où ils serviront d'abord comme généra-

listes, puis se spécialiseront de plus en plus (renseignement, logistique, nucléaire-bactériologique-chimique). Chaque affinage de spécialisation correspond en théorie à un grade supérieur.

Il existe bien sûr de nombreuses passerelles entre ces deux filières, surtout au niveau des capitaines et des commandants (vos majors). Pour les meilleurs, c'est l'alternance des formations entre la troupe et l'état-major qui est recherchée.

RMS: Combien de jours passent-ils sous l'uniforme? Sont-ils payés?

B.P.: La durée et la forme des services annuels sont très variables, du simple cours du samedi matin au stage de trois semaines. Cela dépend de la fonction ou de la spécialité, de la disponibilité, de la motivation et des... crédits alloués par

le budget de la Défense à la réserve. Le volontariat joue un rôle primordial. En ce qui me concerne, j'en suis à environ 1000 jours d'activité depuis la fin de mon «service actif».

Nous ne sommes rétribués que pour les activités obligatoires, lesquelles restent largement minoritaires pour un cadre qui veut rester efficace. Même l'essentiel de notre équipement reste à nos frais. Non, vraiment, ce n'est pas une activité lucrative, sauf pour certains qui ont un contrat d'activité. Néanmoins, la situation s'améliore peu à peu; tout devrait en principe être réglé, une fois le Plan 2000 réalisé. Les activités dans les réserves devraient être réellement financées sur une base contractuelle individuelle précisant le nombre de jours dus et la somme allouée.

Les activités hors service resteront pourtant nécessaires pour ceux qui veulent améliorer leur niveau et tenir honorablement leur poste... et c'est bien ainsi. Il est en effet juste que ceux qui assument des responsabilités dans le monde civil mettent bénévolement une partie de leur temps à disposition de la collectivité.

RMS: Etes-vous nombreux à servir comme officiers de réserve?

B.P.: Nous sommes environ 20 000.

RMS: Quel a été votre cheminement pour en arri-

Ver au grade de lieutenant-colonel ?

B.P.: Je ne pense pas être l'archétype de l'officier de réserve (O.R.), car j'ai commencé par être «d'active». J'ai fait une Ecole militaire préparatoire, puis une Ecole d'officiers, puis un temps dans divers régiments mécanisés. Ce n'est qu'après que je suis devenu officier de réserve. A partir de ce moment, ma carrière n'a plus différé de celle des autres O.R.

J'ai commencé par être chef d'une section de reconnaissance dans un bataillon alpin de réserve à Annecy, puis j'ai opté pour la voie «état-major» en 1976. Je me suis ensuite spécialisé dans les aspects militaires des langues étrangères, notamment en allemand et en anglais, ce qui m'a permis d'obtenir un brevet d'officier de liaison

Le plan «Réserves 2000» tend à concentrer les efforts des armées et de la gendarmerie sur les seuls 350 000 réservistes dont elles ont effectivement besoin et non plus sur les 4 000 000 qui constituent le potentiel actuel de mobilisation. Il reposera sur trois catégories de réservistes:

- **Les disponibles** auxquels les armées pourront faire appel pendant deux à trois ans après la fin de leur service militaire et qui seront donc déjà instruits et formés;
- **Les volontaires** qui devraient fournir l'essentiel des officiers et des sous-officiers de réserve. Elément central de cette réforme, le volontariat sera matérialisé par un contrat qui permettra d'assurer un suivi personnalisé de la formation et du déroulement de carrière de ces volontaires;
- **Les spécialistes** qui correspondent à des personnes exerçant des métiers civils directement transposables dans les armées (interprètes, médecins etc.). Ils pourraient être rappelés en cas de crise ou de guerre.

Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale
La sécurité européenne - Les forces de réserve et le service national
 Document 1338, 5 novembre 1992



...Une patrouille classée première au combiné général par équipe (Photo «Armée et Défense»).

auprès des armées allemande et suisse. Je suis actuellement affecté dans l'état-major territorial dont le secteur d'engagement s'étend de la frontière genevoise à la région lyonnaise.

En outre, je fonctionne comme instructeur-adjoint à l'Ecole supérieure des officiers de réserve du service d'état-major (ORSEM), l'équivalent de votre EMG et dans les centres d'instruction de Haute-Savoie, tout en ayant des responsabilités dans les sociétés d'officiers, notamment celle d'officier de liaison auprès du Groupement de Lausanne de la Société vaudoise des



A gauche, le président Tissot qui se trouve à la tête de l'UNOR (Photo «Armée et Défense»).

officiers. A cela s'ajoutent passablement d'activités hors service et de nombreuses lectures spécialisées.

RMS: Pour vous, en tant que Français, n'est-ce pas difficile de concilier activités militaire et professionnelle, vie familiale?

B.P.: Si j'habitais et travaillais en France, je vous répondrais par l'affirmative, mais je suis domicilié et employé en Suisse. J'ai moins de mérite que mes camarades, car le système suisse facilite une telle cohabitation. En ce qui me concerne, je la vis bien. Il faudrait toutefois demander à mon employeur et, surtout, à mon épouse ce qu'ils en pensent...

Propos recueillis par le col Hervé de Weck



Siège social:
Place de Milan
1001 Lausanne

ECUVALOR

**Notre nouvelle assurance vie en ECU:
le rendement et la sécurité**

**VAUDOISE
ASSURANCES**